



INSEE

DIRECTION GÉNÉRALE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

ANNALES 2008 (Décembre)

**CONCOURS EXTERNE
CONTROLEURS STAGIAIRES DE L'INSEE**

DECEMBRE 2008

CONCOURS EXTERNE
POUR LE RECRUTEMENT DE CONTROLEURS STAGIAIRES

ÉPREUVE DE RÉSUMÉ DE TEXTE
ET DE RÉPONSE À DES QUESTIONS SUR CE TEXTE

(durée : 3 heures)

Le sujet comporte 7 pages

I. **Résumer** en 400 mots (une marge de plus ou moins 10 % est admise) le texte ci-joint de Jean-Claude GUILLEBAUD (Cahiers Français n° 338- Informations, médias et Internet).

Le candidat indiquera obligatoirement, à la fin du résumé, le nombre de mots utilisés. Il est rappelé que les articles élidés comptent pour un mot.

II. Répondre aux **questions** suivantes :

- 1) Que signifie selon l'auteur le terme « démocratie d'opinion » ?
- 2) Que pensez-vous de la crédibilité de l'information véhiculée par les médias ?

Pour répondre à cette question, le candidat s'appuiera sur le texte et ses propres idées.

NOTA :

1° Il sera tenu compte de la longueur du résumé, de la clarté de la rédaction, de l'orthographe et de la présentation.

2° Le barème de la notation sera le suivant :

Résumé	12 points
Question 1	2 points
Question 2	6 points

Médias et démocratie

La question médiatique ne se ramène nullement aux problèmes déontologiques du journalisme, ni aux concentrations monopolistiques des entreprises de presse, ni même au poids des logiques de rentabilité dans la production de l'information. Le phénomène est d'une tout autre ampleur. Lorsqu'on parle des « médias » – et Dieu sait si on le fait depuis une vingtaine d'années –, on évoque une réalité massive, protéiforme, et qui assoit chaque année un peu plus son hégémonie. L'appareil médiatique, tous moyens confondus, s'apparente à un « processus sans sujet », pour reprendre une célèbre expression de Marx, sur lequel même les acteurs qui opèrent en son sein – les journalistes, en l'occurrence – ont peu de prise. Presse écrite, télévision, radio et Internet : la machinerie planétaire ainsi constituée obéit à des mécanismes et à des causalités qui sont largement hors contrôle. Le phénomène, à la limite, devient autoréférentiel. Il se boucle sur lui-même. Son mode de fonctionnement s'impose à ceux-là mêmes qui s'imaginent, jour après jour, le piloter.

Cette autonomie procédurale du médiatique rend d'autant plus ambiguë et difficile à contrer l'influence qu'il exerce sur nos sociétés avancées. Or cette influence est aujourd'hui considérable. De la course à l'audience aux compétitions publicitaires, de la « chasse au scoop » aux unanimités lyncheuses, de la tyrannie symbolique des images à l'émotivité diffuse qui gouverne la télévision, des effets d'annonce en matière politique à la transparence imposée sur le terrain judiciaire : toute la réalité sociale donne aujourd'hui l'impression d'être, pour une bonne part, reconfigurée par le médiatique.

La politique n'a pas seulement déserté les préaux

d'école ou les travées du Parlement pour émigrer vers les studios de télévision. Elle a été contrainte de se soumettre aux règles langagières et rhétoriques qui prévalent dans les médias (petites phrases, séduction, raisonnements simplifiés, exposition personnelle, registre émotif, etc.). Son statut s'en est trouvé transformé, en même temps qu'était rompu l'équilibre traditionnel des pouvoirs. Le rapport de forces entre le politique et le médiatique s'est largement inversé au bénéfice du second. On se réfère d'ailleurs à cette métamorphose lorsqu'on emploie la formule « démocratie d'opinion ». Qu'est-ce à dire ? Que la démocratie d'autrefois ne mettait pas en concurrence des opinions ? Bien sûr que non. Le syntagme désigne de façon imprécise une mutation de la démocratie moderne : les opinions dont elle organise maintenant l'affrontement ne sont plus celles qu'étudiait jadis la science politique à travers la géographie électorale et la recension des « familles » politiques. Les opinions que produit aujourd'hui, et recycle en permanence, l'appareil médiatique sont à la fois individualisées et nomades. La justice, de son côté, n'a pas été soumise à la seule curiosité investigatrice du journalisme. Elle a vu ses règles et son rythme de fonctionnement se modifier sous l'emprise du « spectacle » qu'il s'agisse du secret de l'instruction rendu obsolète ou du tempo judiciaire, dorénavant assujéti à l'urgence, voire à l'immédiateté, du moins dès lors qu'il s'agit d'une affaire d'importance, et qui sera donc médiatisée. De la même façon, le fonctionnement du système scolaire a été changé sous l'influence de ce continuum informatif et distrayant qui concurrence l'École du dehors et met en échec le projet pédagogique. Le médiatique, proliférant et tentateur, se pose en rival du maître ou des parents - et vient chambouler l'ordonnement de ce qu'on appelait jadis la transmission et l'éducation.

La vie économique n'est pas en reste, qui se trouve soumise à une visibilité permanente et placée sous un éclairage capable de modifier jusqu'au fonctionnement des grandes entreprises : vedettariat des dirigeants, versatilité des actionnaires sous l'influence des médias, investigation du journalisme à la recherche de « secrets », pression des agences de cotation ou de rating, mouvements d'opinion soudains, etc. Le même raisonnement pourrait être tenu à propos de l'édition et, à travers elle, de la vie intellectuelle dont c'est peu dire qu'elle se trouve bousculée par les nouvelles règles du jeu médiatiques et

promotionnelles, guère favorables à la réflexion fondamentale ou à la littérature exigeante.

Où que l'on tourne son regard, il n'est donc pas un seul secteur qui ne soit aujourd'hui hors d'atteinte de cet empire médiatique dont la particularité est qu'il est sans empereur, c'est-à-dire mû d'abord par des mécanismes et des automatismes avant de l'être par des intentions calculatrices. Voilà de quoi il est question lorsqu'on parle à son propos de « processus sans sujet ». Le médiatique obéit d'abord à ses propres pesanteurs. Ses commandes ont été partiellement soustraites à la volonté des acteurs. On se trouve placé devant l'émergence d'une réalité massive, tyrannique, moins facile à définir qu'on ne pourrait le croire. Dès lors, on ne s'étonnera pas du nombre grandissant de publications, livres, colloques, dossiers, thèses universitaires ou programmes de recherche qui font du « médiatique » un sujet d'études, de polémique ou de réquisitoire. L'analyse de cette « chose » sans vrais contours ni équivalents est en passe de devenir une nouvelle discipline du savoir, une science sociale à part entière. Le « médiatique » étant ainsi resitué, on aurait tort de n'y voir qu'une technique de communication d'un genre nouveau, qu'une méthode plus ou moins critiquable de description du réel, qu'un pur système d'échange de ces biens immatériels que sont les informations ou les distractions. En apparence, c'est vrai et, comme le mot l'indique, les médias ne sont qu'une « médiation » instrumentale, qui n'est pas porteuse, en elle-même, de subjectivité. À y regarder de plus près, les choses se révèlent sensiblement différentes. En réalité, le médiatique est régi par des effets de croyance. Une forme de cléricisme y est à l'œuvre. Une religion spécifique y est repérable. En d'autres termes, on dira que la machinerie médiatique produit de la croyance en continu. Ces croyances ont ceci de commun avec celles qui rôdent sur les territoires de l'économie ou de la technique qu'elles sont en général inconscientes d'elles-mêmes. Elles sont pour ainsi dire ingénues, situées en deçà du prétendu mensonge ou de la manipulation délibérée qu'on impute, le plus souvent à tort, aux responsables des médias.

La première caractéristique de ces croyances est facile à identifier : la fluidité, la légèreté éphémère, une extraordinaire fugacité. Le médiatique fonctionne dans la « culture du

flux », par opposition à la « culture du stock », qui est celle de l'École, du livre et de la tradition. Les croyances qui habitent l'univers de la communication sont changeantes, immédiates, amnésiques, insaisissables. Elles sont faites de sincérités successives, d'opinions effaçables, de points de vue approximatifs et révisables. C'est ce qui fait de cet empire virtuel un univers vibrant, pailleté, phosphorescent et, pour ainsi dire, radioactif. Les croyances y sont comme dégradées en de simples « engouements ». Pour le Littré, le mot désigne les « sentiments favorables et excessifs que l'on conçoit sans grande raison pour quelqu'un ou quelque chose ». La définition correspond assez bien à ces convictions à la fois sincères et sans cohérence ni durée qui, additionnées l'une à l'autre, finissent par constituer la rumeur médiatique, une rumeur impérieuse, voire dogmatique, mais dont la consistance n'est pas évidente.

Comme tous les engouements, ils allient donc la force d'expression et la fragilité des contenus, le parler gros et le penser petit. Ils sont bien plus proches, en cela, de la crédulité que de la conviction. Superficielles et « zappeuses », lesdites croyances s'accordent avec l'esprit de l'époque, celui que décrivait l'historien et philosophe américain Christopher Lasch, disparu en 1994, quand il parlait de l'« obsolescence imminente de l'ensemble de nos certitudes » et du « sentiment de non-permanence » qui en résulte. Les croyances produites par l'appareil médiatique sont par hypothèse provisoires. Ce sont des emportements de chaque jour, des subjectivités à court terme et de courte portée. La façon brutale avec laquelle ils s'affichent ne peut masquer leur caractère « indéfiniment provisoire », si l'on peut dire. Ils sont indexés, en temps réel, sur les variations du flux informatif auquel c'est peu de dire qu'ils sur-réagissent. Qu'une « nouvelle » (vraie ou fausse) soit donnée et, presque aussitôt, la configuration des engouements majoritaires se modifie. L'opinion moyenne produite par les médias - cette « rumeur » - évolue comme le font, en mer, ces bancs de poissons qu'un signal infime suffit à faire subitement changer de direction, d'un bloc.

Des croyances aussi évolutives demeurent pareillement tributaires de ces bourrasques imprévisibles qui

naissent des modes, des mimétismes ou des paniques collectives et traversent comme des ouragans le territoire immatériel des médias. Un autre observateur critique, Bruno Latour, utilise une métaphore puisée dans l'informatique pour décrire cet étrange patchwork d'informations véritables et de crédulités qui nourrit ladite rumeur, c'est-à-dire l'air du temps. Il parle de « communication double clic » et la compare à une « folle du logis » lorsqu'elle s'immisce de façon brouillonne dans les relations compliquées entre croire et savoir.

La référence à l'informatique et au fonctionnement d'une souris d'ordinateur n'est pas innocente. Cette « communication double clic » correspond tout à fait aux formes nouvelles de subjectivité qui prévalent dans notre vie quotidienne désormais informatisée. Les milliers de choix que nous opérons du bout des doigts lorsque nous naviguons sur le disque dur d'un ordinateur ou sur Internet obéissent à des préférences instantanées, à des bifurcations intuitives, à des fantaisies arborescentes, et donc à des formes de croyances tout à fait nouvelles. On notera en passant que le clic par lequel nous actionnons une souris d'ordinateur afin de marquer une attention ou une préférence (c'est-à-dire une croyance) est aussi le geste que requiert la télécommande d'un téléviseur. Voilà que nos convictions fugaces, en somme, se trouvent digitalisées. Leur nomadisme s'en trouve facilité d'autant. L'univers digital dans lequel nous sommes entrés depuis une quinzaine d'années est celui des engouements successifs, et périssables.

Les travaux du sociologue polonais Zygmunt Bauman se révèlent fort utiles pour prendre la vraie mesure des transformations que subit l'acte de croire dans l'univers de la communication.

Bauman décrit assez bien cet entrecroisement de flux de toutes sortes qui constitue la nouvelle communauté mondiale qu'il appelle la « société frontière ». Il utilise l'adjectif liquide pour caractériser ces adhésions versatiles qui, dans l'univers médiatique, ont remplacé les anciennes croyances. À ses yeux, le monde de la communication planétaire et des médias est celui des fidélités flexibles, des engagements temporaires, des connexions aléatoires. Or, cette impermanence du croire est nécessaire

à la légèreté requise de l'individu consommateur, dont le marché pourra d'autant mieux capter - et manipuler - les préférences qu'elles seront sans vraies attaches. L'absolue variabilité de ces mini-croyances correspond bien à la mobilité consumériste - sans remords, sans fidélité ni responsabilité - sur laquelle table la « société liquide » contemporaine. Les modes doivent y être de courte durée, les célébrités fugaces, les enthousiasmes passagers. Le marché réclame une liquidité psychique permanente.

La dégradation de la croyance en fragiles engouements explique le puissant principe de conformité qui régit l'appareil médiatique et rend possibles ces brusques mouvements d'opinion, ces sautes d'humeur, ces paniques qui l'agitent sporadiquement. La fascination pour la vie privée des « autres » et le recours incessant au sondage obéissent à des motivations identiques : la curiosité inquiète, obsédée par l'opinion de l'autre, le besoin de se conformer à l'opinion d'autrui. C'est la fragilité des croyances de chacun qui polarise chacun sur l'hypothèse rassurante d'une opinion moyenne, ce produit bâtard de l'angoisse et de l'arithmétique. Tourmenté par une panique froide, on s'interroge sur l'opinion ou le comportement du voisin. C'est à cette demande inavouée que l'enquête d'opinion tout comme la télé-réalité sont censées répondre. Derrière tout cela se devine quelque chose comme une douce injonction : voici la moyenne, voici la solution... Obsédé par le sondage jusqu'à y référer une bonne part des informations qu'il diffuse, le médiatique surfe sur ce principe d'imitations réciproques. Il joue sans cesse sur la tentation du recopiage, de la duplication infinie, de la surveillance inquiète de l'autre. Agissant de cette façon, il obéit au comportement d'une foule. Les médias se meuvent dans l'imprévisible et indéchiffrable actualité. Ils foncent ! Nul, en leur sein, n'a vraiment le temps de s'interroger sur la direction choisie ou sur la nature du gibier poursuivi. Mais chacun, quoi qu'il en ait, se voit emporté par la puissante machinerie qu'il croyait conduire. Ainsi tangué et avance l'appareil médiatique, saturé de croyances collectives éphémères et d'emportements brutaux.

Ces différentes approches renvoient à une question unique : celle du temps. Tout est

là. L'appareil médiatique change insidieusement notre rapport subjectif à la temporalité, il le fracture en le séparant à la fois du projet et du souvenir. Les choses se passent dans l'instant. Élagué aux deux bouts, le temps médiatique est celui de la stricte immédiateté et même de l'urgence. Dans l'univers des médias, le temps n'est plus un allié, mais un ennemi. Nous n'avons plus le temps, l'expression peut s'entendre aux deux sens du terme. Nous ne possédons plus le temps, c'est lui qui nous possède. Il n'obéit plus vraiment à cet écoulement inexorable dont se chagrinait la littérature romantique, il prend désormais la figure d'un déferlement. C'est sur nous, sur nos vies, sur nos croyances que le temps déferle. A rester trop immobiles dans nos convictions, nous risquerions, pensons-nous, de manquer quelque chose de la marche du monde, une marche devenue course.

Nous avons l'impression – fausse, bien sûr – que le temps va plus vite et qu'il faut tout soumettre à cet emballement. Nous avons peur de stagner, de ne pas changer assez vite, de rester en arrière, pénalisés par un retard qui deviendrait irrattrapable. La rumeur médiatique qui nous assiège – à laquelle il est difficile d'échapper – transporte avec elle un « trop-plein » de réel. Pour éviter d'être submergés nous n'avons d'autre recours que de nous dépêcher un peu plus. Inconsciemment, nous finissons par faire de la vitesse elle-même le symbole de l'innovation, de la réussite et, à la limite, du bonheur humain. Nous sommes pris au piège de ces rebonds infinis d'« actions » et de « réactions » qui s'intriquent sur un rythme accéléré et derrière lesquels nous courons à en perdre haleine. La religion médiatique est d'abord réactive, émotive et inquiète. Ce n'est pas une religion du salut mais de la perte. Le dogme de l'immédiateté s'est installé au lieu et place du concept d'éternité qui fondait les croyances monothéistes. Il n'est ni moins religieux ni moins irrationnel. C'est une construction imaginaire, une « croyance mère » qui enfante des « croyances filles » à son image. Or, pareille construction imaginaire n'est pas seulement le produit indirect des nouvelles technologies médiatiques. Elle obéit également à des calculs intéressés. C'est la raison pour laquelle cette religion-là, elle aussi, est sujette à des crispations dogmatiques et à des stratégies cléricales.

Les sociologues et les économistes qui réfléchissent au fonctionnement des entreprises modernes évoquent souvent la fonction particulière qu'y remplit très concrètement la religion de l'urgence et de l'immédiateté. Ni l'une ni l'autre ne sont sans rapport avec l'hégémonie du marché comme mode de régulation collective qui s'est substitué à l'État. La logique du marché, par définition, fonctionne dans l'instant ou, au mieux, dans le très court terme. Mieux encore : la société marchande fonde son dynamisme sur une insatisfaction et une inquiétude auxquelles seuls le travail et la consommation pourront remédier. La compétition économique est une religion disciplinaire et même sacrificielle. Elle prend appui sur une idée de manque et de mobilité. Il s'agit de ne jamais laisser s'installer ni le calme, ni la quiétude, ni la satiété. Dans cette optique, toute croyance rassérénée, toute fidélité à une conviction, tout entêtement subjectif peuvent apparaître comme autant d'obstacles au fonctionnement fluide de la société marchande. Le calme est l'ennemi du marché. L'assentiment que nous donnons à un mode de vie aussi absurde, la servilité dont nous faisons preuve à l'endroit d'injonctions aussi sottes ne sont possibles que parce que nous sommes dans la dévotion, pour ne pas dire la bigoterie. Nous avons adhéré à la religion de l'instabilité.

La télévision, pour ne citer qu'elle, est d'ailleurs souvent présentée comme « cérémonielle ». Elle a ses rites, son langage, ses grand-messes (grands championnats de football, collectes humanitaires, etc.). Elle s'emploie à rassembler, par le truchement d'émissions dites « fédératives ».

Elle dispose de ses prêtres, diacres et sous-diacres capables d'assurer, à heure fixe, le bon déroulement des offices vespéraux. La télévision occupe dans la cité la place qu'y tenait la religion, au sens où l'entendait Émile Durkheim. C'est elle qui assure une bonne part du lien social. C'est par son entremise que circulent des « récits », grands ou petits, dont la fonction quotidienne est de relier les individus atomisés de la société contemporaine, de les rassembler dans une même foi.

A la télévision, la messe est dite chaque soir.

Or, cette religion-là est plus sévère qu'on ne l'imagine. Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, les croyances

spécifiques venues de l'appareil médiatique sont à la fois éphémères et impérieuses. Elles ne durent pas, elles changent sans cesse, mais elles n'en font pas moins la grosse voix. On veut dire par là qu'il existe un contraste troublant entre le nomadisme des croyances reconfigurées par les médias et la vigueur de leur expression. Avec des croyances aussi fragiles, des convictions aussi éphémères, des engagements aussi peu durables, une expression circonspecte eût été plus logique. Or, c'est tout le contraire qui se produit. À écouter – et à suivre – avec un peu d'attention la rumeur médiatique, on constate que l'instabilité des croyances y cohabite avec l'agressivité de leur expression. Versatilité et dogmatisme s'y conjuguent de manière inattendue. La méchanceté bien particulière qui durcit la rumeur médiatique s'expliquerait-elle par cette cohabitation contre nature ?

Peut-être, après tout, le contraste entre le faible enracinement des croyances et la violence de leur expression n'est-il pas si surprenant. Il se pourrait même qu'existe entre les deux un lien de cause à effet. Dans les grandes religions instituées, le cléricalisme intraitable et le fondamentalisme belliqueux ont souvent pour fonction de remédier à la fragilité d'une foi devenue instable. Pourquoi n'en irait-il pas de même dans l'univers médiatique où triomphe l'engouement, version dégradée de la croyance ? Le manichéisme naturel des médias trouverait là sa véritable origine. Il aurait pour fonction de compenser par la violence verbale le faible enracinement et la versatilité des convictions. Pour interpréter le frémissement guerrier qui anime nombre des bavardages médiatiques, on peut se référer à ce que Simone Weil appelle « l'égaré des contraires ». Par ces mots elle évoque le dualisme simplificateur qui prétend opposer sans nuance le bien et le mal, le haut et le bas, la terre et le ciel. La philosophe y voit la marque d'une faiblesse de la pensée, et même davantage. Les « contraires », en effet, ont ceci de paradoxal qu'ils finissent par s'équivaloir. À s'opposer de façon trop absolue, ils se placent en miroir. Ils deviennent des doubles enchaînés l'un à l'autre dans une symétrie sans issue, comme peut l'être tel préjugé que tourmente jusqu'à l'obsession le préjugé adverse, à tel point que la volonté de le combattre « est le signe certain qu'on en est imprégné ». En cédant à cet égarement, les « contraires » dressés l'un contre l'autre laissent entrevoir l'inconsistance des croyances qui les fondent.

« Le bien comme contraire du mal, écrit Simone Weil, lui est équivalent en un sens, comme tous les contraires ».

Sans entrer dans les querelles inexpiables que provoque le simple emploi de l'expression « pensée unique », force est de constater qu'il existe bel et bien un cléricalisme « unifié » de l'expression médiatique qui ne coïncide plus avec la diversité effective des opinions du « pays réel ». C'est d'abord vrai sur le terrain de l'économie.

Mais un cléricalisme comparable - libertaire et transgressif, cette fois - prévaut sur le terrain des mœurs. Ce « politiquement correct » est d'une autre nature. Il revendique son appartenance à la gauche et au camp du progrès. Cela ne l'empêche pas d'être inquisitorial et moralisant. Il correspond au dogme singulier pointé par le psychanalyste Daniel Sibony lorsque, à propos du débat sur le mariage gay, il observe que se trouve en jeu « le fantasme d'être approuvé par la loi qu'on transgresse ».

Les deux discours uniques (le libéral et le libertaire) ne sont pas du même ordre - même si, parfois, ils se rejoignent - et ne sont pas tributaires de la même Église. (Entre l'un et l'autre, plusieurs combinaisons, alliances tactiques ou gradations sont imaginables.) Il n'empêche que deux grandes caractéristiques leur sont communes. D'abord, il s'agit de phénomènes plus médiatiques que politiques à proprement parler. Ils appartiennent à cette effervescence confuse, à cette « pensée du flux » que plusieurs sociologues proposent d'appeler la « subpolitique ». Ils consistent en deux réécritures simplifiées et rustiques de réflexions mieux argumentées. Ils sont à la pensée contemporaine ce que pouvait être un catéchisme paroissial à la théologie ou à l'herméneutique. Ils sont porteurs d'injonctions à l'emporte-pièce plus que d'analyses véritables. C'est en cela qu'ils sont cléricaux.

Le deuxième point commun entre ces deux cléricalismes, c'est qu'ils concourent ingénument à faire revivre une croyance que l'on pensait éteinte, au moins depuis l'effondrement du communisme : le sens de l'Histoire. À écouter les cléricaux médiatiques, en effet, le sens général des évolutions qu'ils applaudissent ne fait aucun doute : elles contribuent à la marche irrépressible du « progrès » et vont forcément dans le bon « sens ». Sur ce point, le contraste est frappant entre la remise en question

historique et philosophique d'un mythe et sa persistance au cœur de la religion médiatique. Dans le champ universitaire, on jugerait naïf, daté, pour ne pas dire grotesque de recourir sans autre examen à l'idée de progrès et, plus encore, d'attribuer un « sens » quelconque à la marche de l'histoire. Ce sont là des visions eschatologiques ou téléologiques dont la pensée contemporaine est revenue depuis longtemps. Or, ces deux articles de foi, ces deux « mystères » sacrés, structurent encore l'homélie médiatique, sans que personne ne songe à s'en étonner.

Devant un cléricisme de ce type se pose, bien sûr, la question de la résistance à lui opposer. La question revient d'ailleurs à demi-mot dès qu'il est question des médias. Le grand public réagit intuitivement dans le même sens quand il manifeste sa défiance à l'endroit du journalisme, lorsqu'il fait sécession en cessant d'acheter la presse quotidienne d'information ou, plus encore, chaque fois qu'il s'en prend au « crétinisme » supposé de la télévision populaire. Dans l'air du temps circule effectivement un anticléricisme d'un genre particulier et dont la religion médiatique, cette fois, est l'objet. Or, cette mise en cause spontanée n'est peut-être pas la bonne. Les analyses qui précèdent montrent en effet que le problème posé n'a pas grand-chose à voir avec l'activité ordinaire des journalistes, leur vertu ou leur intégrité, ni même avec la qualité de l'information réellement disponible (qui est souvent bien meilleure qu'on ne le dit). En réalité, la question se pose à un autre niveau. Elle nous enjoint d'apprendre à résister non pas à des personnes, mais à une structure, à un processus qui « embarque » l'esprit du temps dans une religiosité de la communication contraire à la raison. Le médiatique a besoin d'être libéré de la religion qui le hante et le tente. Les acteurs qui agissent en son sein - journalistes, reporters, éditorialistes, réalisateurs, producteurs - doivent être encouragés à s'émanciper au maximum de la servitude induite par cet étrange cléricisme.

De nos jours, les critiques les plus élaborées de ce cléricisme médiatique sont parfois - et significativement - le fait d'anciens dissidents des pays communistes, sans doute mieux préparés que nous ne le sommes à affronter le mensonge officiel et la doxa journalistique. Tel est le cas du romancier allemand

Christof Hein, originaire de Leipzig dans l'ancienne RDA, qui était devenu dans les années 80 une figure emblématique de la dissidence est-allemande. Adversaire résolu, lui aussi, de la superficialité et du conformisme journalistique, il invite régulièrement les intellectuels à résister au « credo » des médias et à défendre face à eux l'« institution universelle de la raison ».

Une critique quotidienne radicale et exigeante du journalisme est donc plus nécessaire que jamais, mais elle devient insuffisante. La raison en est simple : ce journalisme-là, à l'ancienne pourrait-on dire, a très largement disparu. La presse écrite, appauvrie et inquiète, se trouve placée à son tour en position d'assiégée. Elle voit de jour en jour ses positions menacées et même grignotées par une machinerie audiovisuelle planétaire qui n'a plus grand-chose à voir avec le journalisme d'Albert Londres. Confrontée à un tel « processus », une presse écrite émancipée et laïcisée pourrait bien - et devrait - se donner pour principal objectif d'incarner, à son tour, la dissidence. Au lieu d'être à la remorque de l'audiovisuel, elle deviendrait le territoire abritant la résistance d'un journalisme qui opposerait sans relâche la raison laïque et « raisonnable » à la religiosité émotionnelle du « médiatique ».

Il faudrait pour cela qu'elle en ait à la fois le courage et les moyens.

Jean-Claude Guillebaud



CONCOURS EXTERNE

POUR LE RECRUTEMENT DE CONTROLEURS STAGIAIRES

DECEMBRE 2008

EPREUVE DE MATHÉMATIQUES ET STATISTIQUES

(durée : 3 heures)

Le sujet comporte 3 pages

NOTA :

- Les représentations graphiques demandées sont à effectuer sur papier millimétré.
- Les exercices et le problème sont indépendants et sont tous à traiter, dans l'ordre de votre choix.
- Pour chaque exercice, énoncez les formules utilisées et détaillez les étapes du calcul.
- L'usage de la calculatrice est autorisé.
- Tous les intercalaires doivent être numérotés et le nombre total doit être reporté sur la 1^{ère} page.

EXERCICE 1

Suite à une dératisation, on observe pendant 8 mois la population de rats. La population initiale étant de 180 rats. On obtient, en notant au début du mois t_i , le nombre P_i de rats, le tableau suivant :

t_i	1	2	3	4	5	6	7	8
Population P_i au début du t_i ème mois	180	154	140	120	112	97	84	76

- On pose $Y = \ln(P_i)$. Compléter le tableau avec les valeurs de Y correspondant aux observations (à 10^{-2} près).
- Représenter graphiquement le nuage de points (en abscisse mettre la variable temps). Choisissez l'échelle la mieux adaptée.
- Déterminer sous la forme $Y = b + mX$ l'équation de la droite d'ajustement de Y en X .
 - Par un ajustement graphique utilisant les points extrêmes ($t=1$ et $t=8$).
 - Par la méthode des moindres carrés en détaillant les calculs effectués et en expliquant les termes utilisés.

4) Donner une valeur estimée du chiffre de la population restante au début du 9^{ème} mois, et du 10^{ème} mois.

EXERCICE 2

Lors d'une enquête réalisée auprès de familles d'une région, concernant leur habitation principale, on apprend que 55% des familles interrogées sont propriétaires de leur logement, 40% sont locataires et enfin 5% occupent leur logement gratuitement (ces familles seront appelées dans la suite de l'exercice « occupants à titre gratuit »).

Toutes ces familles interrogées habitent soit une maison individuelle, soit un appartement. Toute habitation ne contient qu'une famille. 60% des propriétaires habitent une maison individuelle, 80% des locataires habitent un appartement et enfin 10% des occupants à titre gratuit habitent une maison individuelle.

On interroge au hasard une famille de la région et on note :

A l'événement : « la famille habite un appartement »

L l'événement : « la famille est locataire »

P l'événement : « la famille est propriétaire »

G l'événement : « la famille est occupant à titre gratuit »

On notera $p(E)$ la probabilité de l'événement E. L'événement contraire de E sera noté \bar{E} .

$p_F(E)$ désignera la probabilité conditionnelle de l'événement E par rapport à l'événement F.

Les probabilités seront données sous forme décimale, arrondies au millième.

- 1)
 - a) Préciser à l'aide de l'énoncé les probabilités suivantes : $p_P(A)$, $p_L(A)$ et $p_G(A)$.
 - b) Construire un arbre pondéré résumant la situation.
- 2) Calculer la probabilité de l'événement : « la famille est propriétaire et habite un appartement » .
- 3) Montrer que la probabilité de l'événement A est égale à 0,585.
- 4) On interroge au hasard une famille habitant un appartement. Calculer la probabilité pour qu'elle en soit propriétaire
- 5) On interroge trois familles de la région, le choix de ces familles se faisant aléatoirement et de manière indépendante. Le nombre de ces familles est suffisamment important pour ne pas modifier les probabilités. On compte, parmi les trois familles interrogées, le nombre de familles habitant un appartement.
 - a) Quel modèle de loi de probabilité s'applique à cette expérience ? Justifier.
 - b) Calculer la probabilité d'interroger exactement deux familles habitant un appartement.

EXERCICE 3

- 1) Vrai ou faux ? Répondre et justifier la réponse.
 - a) Toute suite géométrique de raison $-\pi/4$ converge vers 0 ?
 - b) Toute suite arithmétique de raison 10^{-12} a pour limite $+\infty$?
- 2) Soient (U_n) et (V_n) 2 suites définies par :
 $U_0 = 1$ et $V_0 = 2$



$$U_{n+1} = (U_n + 2V_n) / 3$$

$$V_{n+1} = (U_n + 4V_n) / 5$$

On pose $W = V - U$.

- Démontrer que W est une suite géométrique, préciser sa raison et son premier terme.
- Quelle est sa limite éventuelle ?
- Exprimer son terme général W_n en fonction de n .

EXERCICE 4

$$A = \int_0^{\pi/2} x \cos^2(x) dx$$

$$B = \int_0^{\pi/2} x \sin^2(x) dx$$

- Calculer $A+B$
- Calculer $A-B$
- Déduire des deux premières questions les valeurs de A et B

EXERCICE 5

Résoudre dans \mathbb{R} les équations suivantes :

- $(3x-1)(x+2) + 10x^2 = (x+2)(4x^3 - 2x - 1) - 5x^3$
- $\frac{x^3 + 4x^2 - 4x - 1}{x - x^2} = (x-1)(x^2 + 5x + 1)$
- $6(x+1) + 6(x^2+1) = 3(x+1) + 6(x^2-1)$

PROBLEME

f est la fonction définie sur \mathbb{R} par $f(x) = e^{2x} - (x+1)e^x$

- Justifier la continuité de f sur \mathbb{R}
- g est la fonction définie sur \mathbb{R} par $g(x) = e^x - (x+1)$
 - Etudier les variations de g sur \mathbb{R}
 - Déterminer le signe de $g(x)$ pour tout réel x
 - En déduire, pour tout réel x , le signe de $f(x)$
- Etudier les variations de la fonction f .
La représenter graphiquement.
- m désigne un nombre réel négatif
 - Interpréter graphiquement $\int_m^0 f(x) dx$
 - Calculez $\int_m^0 (x+1)e^x dx$
 - En déduire $A(m) = \int_m^0 f(x) dx$
 - Calculer la limite de $A(m)$ quand m tend vers $-\infty$



CONCOURS EXTERNE
POUR LE RECRUTEMENT DE CONTROLEURS STAGIAIRES

DECEMBRE 2008

EPREUVE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

(durée : 3 heures)

Le sujet comporte 20 pages

NOTA :

Les membres du jury accorderont la plus grande attention à la clarté de l'expression, à la grammaire, à l'orthographe et à la présentation de la copie.

Question 1 : Vous répondrez (en deux ou trois lignes au maximum) aux questions suivantes :

- 1-/ Définir le chômage au sens du BIT.
- 2-/ Que sont le SMIC et le RMI ? A quoi servent-ils ? Donner leur valeur approximative en 2008.
- 3-/ À l'aide de quel indicateur mesure t-on la richesse d'un pays?
- 4-/ Définir, au sens de la comptabilité nationale, la consommation finale des ménages.
- 5-/ Qu'est-ce que l'inflation ?
- 6-/ Donner la signification du revenu disponible brut.
- 7-/ Donner une définition du pouvoir d'achat du revenu disponible brut.

Question 2 : Controverse autour du pouvoir d'achat : Comment expliquer (en une page au maximum) tant de différences entre le ressenti des ménages et les indicateurs statistiques ? (cf annexe n°1)

Question 3 : Pauvreté et niveau de vie : Décrivez (en une page au maximum) le niveau de vie et la pauvreté en France. (cf annexes n°2 à n°4)

Question 4 : A votre avis, quelles sont les mesures prioritaires que pourrait prendre le gouvernement pour réduire la pauvreté en France ? Vous vous appuyerez sur les documents joints et sur vos connaissances en rédigeant un texte structuré et argumenté de deux pages au maximum. (cf annexes n°5 et n°6)

ANNEXES :

Glossaire : niveau de vie, pauvreté monétaire.	Page 3
1- « Que cache le sentiment d'une baisse du pouvoir d'achat ? », Problèmes économiques n°2.916	Page 4
2- Niveau de vie annuel annuel en euros de 2006 et indicateurs d'inégalité de 1996 à 2006.	Page 8
3- Nombre et taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon le type de ménage.	Page 9
4- Taux de pauvreté selon la zone de résidence.	Page 10
5- « Etats-Unis : la pauvreté dans le pays le plus riche », Problèmes économiques n°2.920	Page 11
6- Le revenu de solidarité active, un outil de lutte contre la pauvreté ?	Page 18



Glossaire

Niveau de vie

Pour comparer le revenu de ménages de taille différente, on utilise la notion de niveau de vie dans laquelle le revenu n'est pas rapporté au nombre de personnes du ménage mais au nombre d'unités de consommation. L'échelle d'équivalence est la suivante : 1 unité de consommation pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans et plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans. Le revenu comprend les revenus annuels déclarés au fisc (revenus d'activités, indemnités de chômage, pensions alimentaires ou de retraite, revenus du patrimoine soumis à l'impôt sur le revenu hors prélèvement libératoire) augmentés des prestations sociales non imposables, et diminués des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et CSG/CRDS).

Pauvreté monétaire

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee le fixe habituellement à 50 % du niveau de vie médian, tandis qu'Eurostat privilégie le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

1.

POUVOIR D'ACHAT

Que cache le sentiment d'une baisse du pouvoir d'achat ?

Chroniques

Chroniques

« De la perception à la mesure du pouvoir d'achat »

N° 2, mars 2005

Contenu qui n'a pas été reproduit.

Conseil national de l'information statistique (CNS)

Nombre D19B

18, Boulevard Adolphe-Pinard

75675 Paris Cedex 14

Tel. : 01 41 37 52 62

Fax : 01 41 37 55 41

www.cns.fr

Les Français ont l'impression que, depuis 2002 et le passage à l'euro, les prix ont fortement augmenté et que leur pouvoir d'achat se dégrade, alors que les statisticiens ne constatent aucune hausse prononcée des prix. Les calculs officiels manqueraient-ils de transparence ? En réalité, les indicateurs sont fiables mais ils ne sont valables que si l'on considère l'ensemble des ménages quels que soient leur taille, la catégorie socioprofessionnelle, les habitudes de consommation et le revenu. Chaque ménage, lui, perçoit son pouvoir d'achat en fonction de l'ensemble de ces conditions et se voit en outre effectuer des dépenses de plus en plus contraintes (loyers, etc.). La vision des Français concernant l'évolution du pouvoir d'achat ne peut dès lors qu'être très différente de celle des statisticiens de l'INSEE.

Problèmes économiques

Le sentiment d'une baisse du pouvoir d'achat

Au cours des dernières années, de nombreux ménages ont eu le sentiment que leur niveau de vie baissait (voir graphique 1). Pourtant, la croissance du pouvoir d'achat, au sens de la comptabilité nationale, a seulement ralenti. Apparemment incompatibles, ces deux visions traduisent en réalité deux points de vue différents. Ils peuvent être conciliés pour peu que l'on replace les évolutions macro-économiques du pouvoir d'achat dans une perspective plus individuelle en prenant en compte, par exemple, la taille et la catégorie sociale des ménages, leur mode

de consommation et la manière dont ils ont vécu le passage à l'euro.

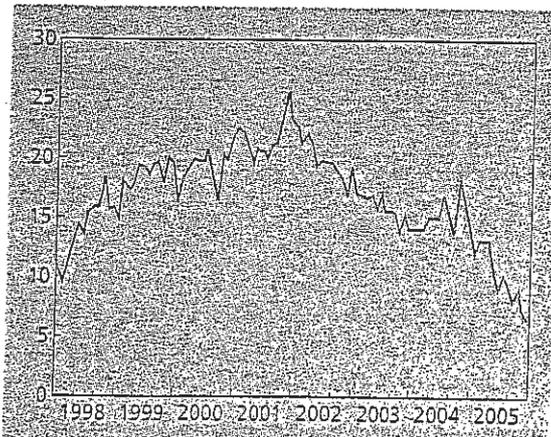
Le fait que le terme « pouvoir d'achat » renvoie à un flottement d'interprétations différentes est source de confusion. La notion statistique usuelle de « pouvoir d'achat » est celle du pouvoir d'achat du Revenu disponible brut (RDB) des ménages telle que la définit la comptabilité nationale (voir glossaire). Au cours des dernières années, celui-ci a indéniablement ralenti, mais pas reculé.

Alors que le pouvoir d'achat du revenu disponible brut augmentait d'environ 3,5 % par an jusqu'en 2002, sa progression a ralenti très fortement en 2003, puis il a évolué en 2004 à un rythme sensiblement plus faible que la période précédente.

Les évolutions démographiques amplifient ce phénomène. En effet, une même croissance de la richesse produite ne renvoie pas à une même réalité sociale selon que la population s'accroît ou diminue. Or, depuis les années quatre-vingt, la population s'accroît, et le nombre de ménages bien davantage, du fait du vieillissement et de la décohabitation. Ainsi, le pouvoir d'achat par personne a baissé en 2003 et a légèrement augmenté en 2004, mais à un rythme plus lent que par le passé (voir tableau).

En termes de salaires individuels (salaires réels), l'évolution du pouvoir d'achat est encore moindre au cours des années récentes. Ainsi, entre 2002 et 2003, les salaires nets versés pour les postes de travail à temps complet ont diminué, en euros constants, de 0,3 % dans les entreprises du secteur privé et semi-public et de 0,5 % dans la fonction publique d'État. Cependant, les salaires ne sont qu'une composante du revenu. Par ailleurs, les ménages comptent fréquemment plusieurs personnes qui contribuent à leurs ressources.

Graphique 1
NIVEAU DE LA SITUATION FINANCIÈRE PERSONNELLE ACTUELLE DES MÉNAGES (solde d'opinion)



Source : enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, Insee.

Tableau
ÉVOLUTION ANNUELLE DU POUVOIR D'ACHAT
DU REVENU DISPONIBLE BRUT DES MÉNAGES
(en %)

	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Évolution du pouvoir d'achat du RDB	3,3	3,2	3,5	3,4	3,6	0,4
Taux de croissance de la population	0,3	0,3	0,5	0,6	0,6	0,6
Évolution du pouvoir d'achat du RDB par personne	3,0	2,9	3,0	2,9	3,0	0,2

Source : comptes nationaux annuels, base 2000, Insee, mai 2005.

Des budgets de plus en plus contraints

Les ménages sont de plus en plus contraints par des dépenses à engagement contractuel, c'est-à-dire des sommes qui sont dépensées en début de mois, avant même tout arbitrage en matière de dépenses courantes. Ces dépenses correspondent à des engagements difficilement négociables, au moins à court terme. Les scinder selon leur caractère plus ou moins obligatoire revêt nécessairement une part d'arbitraire.

En se limitant aux seules consommations au sens de la comptabilité nationale, les dépenses les plus fortement contraintes sont celles consacrées au logement, au chauffage, aux services de téléphonie, à l'assurance.

- **Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles** : ce premier poste correspond aux loyers versés par les locataires et aux diverses charges liées au logement. Ces dépenses sont pratiquement incompressibles à court terme. Elles font généralement l'objet d'un bail ou d'un contrat d'abonnement.

- **Communications** : ce deuxième poste comprend tous les services de téléphonie. Il n'est pas possible de distinguer la partie « abonnement » de la partie « communications ». Ces dépenses sont plus discrétionnaires que celles de logement. Toutefois, les opérateurs ont récemment multiplié les forfaits engageant le client pour au moins un an, avec prélèvement automatique obligatoire.

- Un troisième poste comprend principalement les diverses assurances, ainsi que les services financiers. Certains revêtent un caractère obligatoire et il n'est pas possible de les renégocier ou de les résilier à court terme.

Les dépenses contraintes représentent entre 31 % et 37 % des dépenses de consommation finale des ménages et un peu plus du quart de leur revenu disponible brut. Leur part est en légère hausse depuis 2002.

Au-delà des seules dépenses de consommation au sens de la comptabilité nationale, d'autres charges peuvent être ressenties comme contraignantes par les consommateurs. Ceux qui sont endettés, notamment pour l'achat d'un logement, ont effectivement à déboursier chaque mois une somme qui réduit

leurs marges de manœuvre. Certes, ces dépenses contribuent à accroître leur patrimoine à terme. Mais, au quotidien, elles sont ressenties comme une contrainte.

En prenant en compte ces remboursements d'emprunts, les dépenses à caractère contractuel atteignent près de la moitié des dépenses des ménages. De plus, leur part a fortement progressé depuis 2002, que ce soit en proportion de la consommation totale ou du revenu disponible brut des ménages.

Les dépenses de logement (loyers et charges) sont le principal facteur de hausse. En 2000, les polices d'assurance ont beaucoup augmenté du fait de la tempête de décembre 1999. En 2004, ce sont les remboursements d'emprunts immobiliers qui progressent à cause de l'envolée des prix des logements et de l'augmentation du nombre de ménages accédants.

Entre 1995 et 2001, la part des dépenses consacrée au logement s'accroît globalement de 3 points, mais différemment selon le niveau de vie des ménages. Si cette part, déjà élevée, n'augmente quasiment pas pour les ménages modestes, elle progresse pour tous les autres, et notamment les plus aisés. Cette évolution s'explique, en partie au moins, par la volonté d'acquiescer une résidence principale et de réorienter son épargne vers l'immobilier suite à la chute des valeurs boursières.

En revanche, en 2001, les ménages les plus modestes sont nettement plus affectés, en proportion de leur revenu disponible. Les sommes qu'ils consacrent au logement, qu'il s'agisse d'un loyer ou de remboursements d'emprunts, représentent une charge particulièrement élevée, de l'ordre du tiers de leur consommation totale. L'évolution très dynamique des loyers et des remboursements d'emprunt depuis 2001 a certainement contribué à accroître encore cette charge sur la période récente.

Une montée en gamme pas toujours perçue

L'évolution du pouvoir d'achat se calcule en déduisant l'augmentation des prix de la croissance des revenus. L'augmentation des prix est appréhendée par l'indice des prix à la consommation (IPC). Son mode de calcul est une autre source possible de confusion pour les ménages. En effet, il mesure l'évolution de la dépense d'un consommateur fictif dont le panier de consommation resterait rigoureusement inchangé entre deux années consécutives. Ce panier est certes renouvelé chaque année pour être le plus proche possible de la réalité, mais l'IPC ne mesure pas l'impact, sur les dépenses, de l'évolution des comportements des ménages. En effet, il a pour objectif la mesure de l'évolution des prix à structure de consommation et qualité constantes.

Si les consommateurs cessent d'acquiescer un bien bon marché au bénéfice d'un bien plus onéreux et que les prix de ces biens restent inchangés au cours du temps, l'indice des prix reste constant, alors que la dépense de consommation augmente en valeur. L'indice des prix ne peut mesurer l'effet sur les budgets des ménages de telles substitutions qui contribuent à accroître

les coûts des biens consommés. Ces substitutions peuvent être le fait de choix que font les consommateurs eux-mêmes. Ainsi, par exemple, lorsqu'ils préfèrent acheter des pains élaborés plutôt que des pains ordinaires. C'est également le cas, pour certains produits dont les prix sont orientés à la baisse (équipement en téléphonie), quand le consommateur choisit d'acquérir un modèle plus haut de gamme. Ces arbitrages, effectués par les ménages, pèsent sur leur budget, alors que l'indice des prix de chaque bien peut stagner, voire reculer. Par ailleurs, l'arbitrage peut être contraint, si le bien a disparu du marché. Le renouvellement rapide du marché des ordinateurs en est un exemple.

Ces substitutions peuvent également être la conséquence de changements de réglementation, pour des raisons de sécurité, de santé ou de défense de l'environnement. C'est alors la puissance publique qui, au travers d'une réglementation spécifique, impose le recours à ces nouveaux biens. Les exemples en sont nombreux tels que l'obligation d'équiper son automobile d'un pot d'échappement catalytique, l'obligation faite aux assureurs d'inclure la couverture catastrophes naturelles dans leurs contrats ou encore la prévention des risques domestiques. L'accroissement de la qualité de ces produits et services est certain, mais à un coût pour le consommateur. Ce coût est peu souvent évoqué mais réel. Il est par définition absent de l'IPC, puisqu'il s'explique par une différence de qualité.

Le rôle perturbateur du passage à l'euro

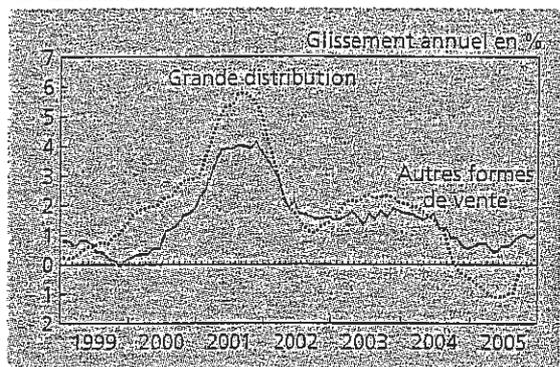
Début 2002, le franc a laissé la place à l'euro. Ce passage a également influencé la perception qu'ont les consommateurs de la hausse des prix.

Deux effets se sont conjugués pour donner le sentiment que le passage à l'euro avait joué un rôle inflationniste. D'une part, certains prix ont réellement augmenté. D'autre part, de nombreux consommateurs ont eu des difficultés à retrouver leurs repères après ce changement d'unité monétaire.

Aux alentours du passage à l'euro et surtout avant la période de modération des prix consentie par les grands distributeurs en 2001, la hausse des prix dans la grande distribution a été particulièrement forte (voir graphique 2). Cette hausse a marqué les consommateurs même si elle ne portait que sur un nombre limité de produits. L'indice d'ensemble (IPC) a lui-même peu augmenté à cette époque. Mais l'IPC conserve un caractère un peu abstrait aux yeux des consommateurs et les évolutions contrastées de ces deux indices auraient mérité davantage d'explications. Après les accords de juin 2004, les prix ont reculé dans la grande distribution mais cette baisse n'a pas compensé les hausses passées.

Force est, en outre, de reconnaître que les prix de nombreux biens fréquemment achetés (pain, essence, tabac...) ont beaucoup augmenté. Ainsi, la baguette ou le café en salle sont des biens de grande consommation et peu onéreux dont les prix

Graphique 2
INDICE DE PRIX DES PRODUITS DE GRANDE
CONSOMMATION



Source : Insee.

ont crû fortement, alors que la hausse a été plus modérée pour d'autres biens dont la consommation est moins fréquente.

Déjà perturbés par ces hausses notables, les consommateurs l'ont été également par le passage à l'euro qui a bouleversé leurs repères de différentes façons.

- Les consommateurs ont durablement gardé l'idée que les prix en euros étaient moins chers que leur conversion en francs.

L'exemple du pourboire est significatif puisque indépendant de toute contrainte. Les individus eux-mêmes ont contribué à ce phénomène inflationniste : après le passage à l'euro, tous considéraient comme un acte d'avarice de ne laisser que 10 centimes d'euro de pourboire, alors que laisser 60 centimes de franc leur paraissait tout à fait normal.

- Les entreprises ont également eu leur part de responsabilité. En effet, le marketing a pour but de donner à un produit un prix d'acceptation par le client. De nombreux produits ont été mis sur le marché, même plusieurs mois après le passage à l'euro, dans la grande distribution et dans les services, à des prix d'entrée plus élevés que ce qui aurait été symboliquement acceptable s'ils avaient été exprimés en francs. Autrement dit, six à huit mois après le passage à l'euro, le prix psychologique acceptable pour des produits nouveaux pouvait aller jusqu'à 9,80 euros alors qu'il n'aurait pas dépassé 50 ou 60 francs auparavant.

- Enfin de nombreux consommateurs conservent des références en francs (et donc anciennes de trois ans). Ceci renforce le sentiment de hausse des prix et d'érosion du pouvoir d'achat.

Des hausses de prix plus importantes pour les plus modestes

L'indice des prix à la consommation reflète l'évolution du prix d'un panier de biens et services représentant la consommation de l'ensemble des ménages. Mais chaque catégorie de la population a sa propre structure de consommation. Ainsi l'indice

des prix augmente plus pour les plus modestes essentiellement en raison des hausses de prix du tabac et du carburant. Ces deux produits, dont les prix ont flambé, pèsent beaucoup dans leur consommation. Des indices de prix catégoriels ont été calculés pour traduire l'évolution du prix de paniers spécifiques selon la catégorie sociale, l'âge, le niveau de revenu par unité de consommation (voir glossaire). Parmi ces différents critères, c'est le dernier qui a l'impact le plus fort. Sur la période 1998-2004, l'indice du premier décile de revenu par unité de consommation est supérieur de 0,13 % par an en moyenne à l'indice d'ensemble. Les dix indices catégoriels tendent à décroître du premier au dernier décile, et entre les déciles extrêmes, l'écart relatif atteint 0,21 % par an.

Pour être complet, il faudrait ajouter une autre dimension, afin de préciser le passage des évolutions macro-économiques

à la situation de chacun. Au-delà des tendances moyennes, il serait en effet utile de préciser la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie recule en euros constants, entre deux années consécutives, voire sur plus longue période. À l'heure actuelle, le système statistique ne dispose pas de bases de données longitudinales de grande taille sur les revenus, qui permettraient de réaliser une approche individualisée des évolutions du pouvoir d'achat. Or, même si ce dernier s'accroît en moyenne, une fraction importante des personnes interrogées dans les enquêtes de conjoncture font état d'inquiétudes sur leur situation financière. Le système statistique public, qui dispose d'éléments permettant d'appréhender la dynamique des salaires individuels, doit encore progresser pour fournir des éléments analogues sur les revenus des ménages. ●

2. Niveau de vie annuel en euros de 2006 et indicateurs d'inégalité de 1996 à 2006¹

	1996	1998	2000	2002	2002*	2003	2004	2005	2005*	2006
D1 (euros)	7 960	8 340	8 730	9 190	9 290	9 320	9 360	9 460	9 560	9 720
D5 (niveau de vie médian en euros)	14 640	14 900	15 530	16 230	16 360	16 360	16 320	16 610	17 300	17 600
D9 (euros)	26 680	27 170	28 550	29 350	29 810	29 570	29 360	29 850	32 250	33 190
D9/D1	3,35	3,26	3,27	3,19	3,21	3,17	3,14	3,16	3,37	3,41
Indice de Gini	0,271	0,268	0,272	0,267	0,269	0,269	0,268	0,269	0,289	0,293

1. La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'enquête emploi en continu, la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

Lecture : En 2006, les 10% les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur ou égal à 9 720 euros (D1) ; le niveau de vie des 10% les plus aisés est supérieur à 33 190 euros (D9). L'indice de Gini permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des revenus pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

3. Nombre et taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon le type de ménage

en 2006

Types de ménage auxquels appartiennent les individus	Nombre total d'individus (en milliers)	seuil à 60%		seuil à 50%	
		d'individus pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	d'individus pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Individus appartenant à un ménage dont la personne de référence a moins de 65 ans	48 747	6 756	13,9	3 810	7,8
Personnes seules	5 066	885	17,5	584	11,5
Hommes inactifs	492	164	33,4	98	20,0
Hommes actifs	2 288	335	14,7	234	10,2
Femmes inactives	569	163	28,6	101	17,8
Femmes actives	1 717	223	13,0	151	8,8
Familles monoparentales	4 702	1 560	33,2	931	19,8
Pères	673	124	18,4	60	8,9
Mères inactives	925	629	68,0	427	46,2
Mères actives	3 104	807	26,0	444	14,3
Couples	37 185	3 897	10,5	2 018	5,4
Couples d'inactifs avec ou sans enfant	2 661	529	19,9	327	12,3
Homme inactif - femme active avec ou sans enfant	2 199	308	14,0	183	8,3
Homme actif - femme inactives sans enfant	1 153	130	11,3	76	6,6
Homme actif - femme inactives avec un enfant	1 146	249	21,7	129	11,2
Homme actif - femme inactives avec deux enfants	2 309	444	19,2	214	9,3
Homme actif - femme inactives avec trois enfants ou plus	2 536	766	30,2	371	14,6
Couples d'actifs sans enfant	4 716	208	4,4	106	2,3
Couples d'actifs avec un enfant	6 203	289	4,7	172	2,8
Couples d'actifs avec deux enfants	9 810	511	5,2	211	2,1
Couples d'actifs avec trois enfants ou plus	4 452	463	10,4	229	5,1
Ménages complexes	1 794	414	23,1	277	15,4
Individus appartenant à un ménage dont la personne de référence a 65 ans et plus	10 724	1 106	10,3	406	3,8
Personnes seules	3 391	525	15,5	216	6,4
Couples	6 357	463	7,3	123	1,9
Ensemble des individus	59 471	7 862	13,2	4 216	7,1

Note : Sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

4. Taux de pauvreté selon la zone de résidence (seuil à 60% de la médiane)

	En %	
	2005	2006
Commune rurale	10,7	12,0
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	12,9	12,7
Unité urbaine de 20 000 à moins de 200 000 h	15,3	15,4
Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus	15,8	15,4
Agglomération parisienne	10,7	10,5

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquêtes revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006, INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-MSA

5.

Pauvreté dans les pays riches

États-Unis : la pauvreté dans le pays le plus riche

Timothy Smeeding

The Journal of Economic Perspectives

Traduit de l'anglais par Nicolas Couderc

The Journal of Economic Perspectives

Poor People in Rich Nations : The United States in Comparative Perspectives

L'article n'est pas reproduit dans son intégralité

Vol. 20 n° 4, hiver 2006

American Economic Association (AEA)

2014 Broadway, Suite 305

États-Unis

Tél. (615) 322-25 95

Fax (615) 343-7590

aeajnl@vanderbilt.edu

www.vanderbilt.edu/AEA/

Timothy Smeeding est professeur d'économie à l'École

Maxwell de l'université Syracuse (New York).

Les États-Unis sont un des pays les plus riches sinon le plus riche de la planète. Le produit intérieur brut par habitant, fruit de la croissance, a constamment et fortement augmenté au cours des cinquante dernières années. Le formidable dynamisme de l'économie a toutefois laissé en marge certaines populations dont le niveau de vie a stagné, voire reculé, parfois même plus fortement que dans d'autres pays industrialisés. L'auteur présente les principales caractéristiques de la pauvreté aux États-Unis et en retrace l'évolution sur les deux dernières décennies, en comparant la situation américaine avec celle de onze autres pays développés. L'étude comparative permet non seulement de montrer que les États-Unis arrivent, quel que soit le critère de mesure de la pauvreté, en tête du classement, ou dans le trio de tête, mais aussi que les programmes de lutte contre la pauvreté figurent parmi les moins importants des pays développés.

Problèmes économiques

L'intérêt d'une comparaison internationale

La majorité des études scientifiques américaines consacrées aux résultats des politiques de lutte contre la pauvreté se contentent d'une perspective purement nationale. Rares sont celles qui tentent de comparer ces politiques avec celles que mettent en œuvre d'autres pays. Cette comparaison internationale, lorsqu'on la réalise, est pourtant riche d'enseignements.

En effet, quel que soit le pays considéré, un consensus très large existe pour préférer les situations dans lesquelles les pauvres sont aussi peu nombreux que possible ; pour éviter les mesures d'assistance ; pour juger qu'il est important que l'égalité des chances soit la plus grande possible (en particulier pour les jeunes). Pourtant, les moyens de parvenir à ces objectifs varient considérablement et les différents pays développés connaissent des situations en termes de taux de pauvreté et de degré d'inégalités très contrastées. De même, suivant les pays, les parts relatives des revenus d'activité et des revenus de transfert (familiaux et/ou publics) dans le revenu total des familles varient beaucoup.

Compte tenu de la diversité des situations nationales, des comparaisons internationales ne peuvent être donc que très utiles, même en limitant l'analyse aux pays développés.

Nous utilisons pour cet article la base de données *Luxembourg Income Study* (LIS (1)). Cette base de données offre les séries temporelles nécessaires pour construire une mesure de la pauvreté homogène pour plus de 30 pays. Le recours à cette base de données permet donc d'analyser de manière précise, sur une base comparable, les niveaux de pauvreté et leur évolution. Nous disposons ainsi, grâce à la base LIS, de données extrêmement détaillées sur les revenus d'activité et sur les politiques publiques relatives à la lutte contre la pauvreté ou susceptibles d'affecter, même de manière indirecte, la répartition des richesses au sein du pays.

L'objectif de cet article est de mettre en exergue les divers degrés de réussite des politiques de lutte contre la pauvreté dans plusieurs pays, avant de tirer les leçons de notre analyse à propos des politiques de lutte contre la pauvreté aux États-Unis. Notre démarche s'inscrit donc dans un courant de recherche comptant un nombre croissant de travaux, qui privilégient la comparaison internationale. Plusieurs organismes internationaux ont également réalisé des études portant sur différents pays, consacrées à l'évolution de la pauvreté au cours des dernières années. (...)

Pauvreté et efficacité des politiques sociales

► Les États-Unis sont les moins bien classés en termes de pauvreté relative...

Le tableau détaille le taux de pauvreté relative de chaque pays de l'échantillon. Il fournit également cinq taux de pauvreté spécifiques à des catégories sociales particulières : taux de pauvreté moyen des ménages avec enfants, taux de pauvreté selon le nombre de parents (familles monoparentales ou non), taux de pauvreté des personnes âgées et enfin taux de pauvreté des actifs sans enfants.

Parmi ces différents groupes sociaux, les ménages composés de deux parents et d'enfants et les ménages composés d'actifs sans enfants sont les deux catégories les plus fréquentes, quel que soit le pays considéré. Au contraire, dans tous les pays considérés, les individus vivant avec un parent célibataire ou avec une personne âgée sont les moins nombreux : selon les pays, entre 8 et 17 % des individus vivent dans des ménages dont le chef de famille est une personne âgée, et entre 2 et 11 % des individus vivent dans des familles monoparentales. Ces individus sont ceux qui sont le plus exposés à la pauvreté. Les familles monoparentales sont plus fréquentes aux États-Unis qu'ailleurs (10,6 %). 8,7 % de la

population vivent avec des personnes âgées et 29,8 % sont des actifs avec enfants, ce qui place les États-Unis aux 9^e et 10^e rangs respectivement dans le classement formé par les 11 pays étudiés.

Le taux de pauvreté relative de la population totale est compris entre 5,4 % (Finlande) et 17 % (États-Unis), avec un taux moyen de 10,3 %. Les pays anglo-saxons (États-Unis, Canada, Irlande, et Royaume-Uni) affichent globalement des taux de pauvreté plus élevés, ces pays se caractérisant par un niveau des inégalités plus prononcé ; l'Italie, du fait de fortes disparités régionales entre le nord et le sud, affiche également un taux de pauvreté assez important. D'une manière générale, les grands pays, ou les pays à fortes spécificités régionales, se caractérisent par un niveau plus élevé de pauvreté (États-Unis et Canada). (...)

À l'extrême opposé, les petits pays, qui disposent de systèmes de protection sociale coûteux et performants, tels que la Finlande ou la Suède, affichent des taux de pauvreté relative très faibles (5 et 6 % respectivement). Les grands pays européens se trouvent dans une situation intermédiaire, puisqu'ils disposent en général d'allocations chômage généreuses, de politiques de transferts sociaux en faveur des familles monoparentales et des actifs efficaces (congé familial, etc.) et de minima sociaux élevés. Les Pays-Bas, l'Autriche, la Belgique et l'Allemagne affichent ainsi des taux de pauvreté compris entre 7 et 8 %.

TAUX DE PAUVRETÉ RELATIVE : POURCENTAGE DE LA POPULATION AYANT DES REVENUS INFÉRIEURS À LA MOITIÉ DU REVENU MÉDIAN, PAR TYPES DE MÉNAGE

Pays (année)	Taux de pauvreté relative (pourcentage de la population ayant des revenus inférieurs à la moitié du revenu médian, par types de ménage)					
	Moyenne (rang)	Adultes âgés avec enfants (rang)	Familles monoparentales (rang)	Couples avec enfants (rang)	Personnes âgées (rang)	Ménages sans enfants (rang)
États-Unis (2000)	17,0 (1)	18,8 (1)	10,6 (2)	29,8 (2)	28,4 (2)	11,2 (3)
Irlande (2000)	16,5 (2)	5,0 (3)	45,8 (1)	10,8 (3)	48,3 (1)	13,1 (4)
Italie (2000)	12,7 (3)	15,4 (2)	20,1 (8)	15,1 (4)	14,4 (6)	8,4 (6)
Royaume-Uni (1999)	12,4 (4)	13,2 (4)	30,5 (6)	9,1 (5)	23,9 (3)	8,4 (6)
Canada (2000)	11,4 (5)	13,2 (5)	32,0 (4)	10,1 (2)	6,3 (10)	11,3 (2)
Allemagne (2000)	8,3 (6)	7,5 (7)	33,2 (3)	11,4 (8)	11,2 (7)	8,7 (5)
Belgique (2000)	8,0 (7)	5,0 (9)	21,8 (7)	13 (9)	17,2 (5)	5,9 (7)
Autriche (2000)	7,2 (8)	6,4 (8)	17,9 (9)	5,1 (7)	17,4 (4)	7,0 (9)
Pays-Bas (1999)	7,3 (5)	9,0 (6)	30,7 (5)	7,6 (6)	2,0 (11)	6,4 (10)
Suède (2000)	6,5 (10)	3,8 (10)	11,3 (10)	2,2 (10)	8,3 (9)	9,8 (4)
Finlande (2000)	5,4 (11)	2,9 (11)	7,3 (11)	2,2 (10)	10,1 (8)	7,6 (8)
Moyenne	10,3	10,1	26,6	7,5	17,0	8,9

Source : Calculs de l'auteur à partir des données LIS.

Notes : a. Le seuil de pauvreté est fixé à la moitié du revenu net disponible médian. Les revenus nets disponibles sont ajustés pour tenir compte de la taille des ménages : le revenu non-ajusté d'un ménage est divisé par la racine carrée du nombre de personnes le composant.

b. Ensemble des individus, quel que soit le type de ménage.

c. Ménages avec enfants (d'âge égal ou inférieur à 18 ans, à l'exclusion des enfants déjà mariés ou émancipés) et ne comptant pas de personnes âgées (de plus de 64 ans). Les enfants et les adultes en âge de travailler vivant dans le même ménage sont ensuite classés dans les catégories « familles monoparentales » et « autres familles avec enfants ».

d. Adultes âgés de 65 ans et plus, vivant dans un ménage ne comprenant que des personnes âgées.

e. Couples ou célibataires sans personnes âgées ni enfants.

f. Plusieurs catégories de ménages sont exclues de ce tableau, par exemple les ménages composés à la fois de personnes âgées et d'actifs, les foyers rassemblant plusieurs générations, etc.

En moyenne, la pauvreté infantile est un phénomène dont l'ampleur est plus réduite que la pauvreté affectant les retraités (2). Il n'en demeure pas moins que les familles monoparentales, au même titre que les personnes âgées, sont plus fréquemment touchées par la pauvreté que les autres ménages (les couples d'actifs avec enfants et davantage encore les couples d'actifs sans enfants). En général, les taux de pauvreté des personnes âgées se situent entre ceux des familles monoparentales et ceux des couples d'actifs avec enfants, sans que cette régularité statistique ne soit parfaite.

Quel que soit le type de ménage étudié, le taux de pauvreté américain se situe toujours parmi les taux les plus élevés des pays de notre échantillon (fréquemment le plus élevé de tous, souvent le deuxième (3)). Aux États-Unis, le taux de pauvreté des ménages avec enfants est le double de celui des autres pays. Il convient également de souligner les taux de pauvreté élevés en Irlande, au point que pour la plupart des catégories étudiées, le pays affiche le taux le plus élevé.

► ... Mais une analyse en termes de pauvreté absolue modifie le classement

On cherche souvent à mesurer le degré d'inégalités à partir du taux de pauvreté relative : une distribution étendue des revenus correspond en effet à des revenus plus inégaux, et donc à une proportion plus élevée de la population en dessous du seuil de pauvreté. Notre point de départ est donc le revenu qui fixe le seuil de pauvreté aux États-Unis. Ce revenu dépend évidemment de la taille du ménage considéré. Nous utilisons ensuite les taux de change en PPA (parité de pouvoir d'achat) pour calculer les seuils de pauvreté correspondants aux pays de notre échantillon, à l'exception de l'Italie et de l'Irlande ; ces deux pays sont en effet exclus de notre analyse, car le rapport revenu monétaire disponible sur PIB est très inférieur à la moyenne des autres pays de l'échantillon, ce qui indique que la sous-évaluation des revenus déclarés est plus forte dans ces deux pays qu'ailleurs. Comme le seuil de pauvreté aux États-Unis est faible en proportion du revenu net disponible médian (à peu près 32 %), nous utilisons également un seuil de pauvreté alternatif, fixé arbitrairement à 125 % du précédent seuil. Ce second seuil, plus élevé permet de s'approcher des normes utilisées par les autres pays.

En utilisant le seuil de pauvreté officiel américain (32 % du revenu disponible médian), les États-Unis affichent le second taux de pauvreté le plus élevé de tous les pays de notre échantillon,

derrière le Royaume-Uni. Lorsque le seuil est fixé à 125 % du seuil officiel américain (c'est-à-dire environ 40 % du revenu médian), les États-Unis se classent alors quatrième. Le meilleur classement des États-Unis lorsqu'on utilise une mesure de la pauvreté en termes absolus s'explique par un niveau de vie général plus élevé dans ce pays qu'ailleurs. Cet élément est confirmé par d'autres études, notamment celle de Kenworthy (2004). Certains individus demeurent particulièrement vulnérables *a priori* à la pauvreté, leur situation étant plus précaire aux États-Unis que dans les autres pays : c'est le cas des jeunes enfants – pour cette catégorie, les États-Unis se classent deuxième dans l'échantillon, quel que soit le seuil de pauvreté retenu. (...)

► Les évolutions récentes du taux de pauvreté

(...) Deux types d'évolutions sont perceptibles. (...)

Nous constatons tout d'abord que, dans la plupart des pays, la pauvreté relative est plus élevée à la fin de la période étudiée (c'est-à-dire à la fin des années 1990, période pourtant prospère et de forte croissance) qu'au début. (...) Les États-Unis et la Suède font figure d'exceptions, tout en partant de situations initiales très contrastées. L'Irlande, la Belgique, les Pays-Bas, et le Royaume-Uni, ont vécu une augmentation rapide de la pauvreté relative au cours de la période et nous permettent ainsi d'étudier l'effet d'une croissance économique forte sur les taux de pauvreté.

L'évolution de la pauvreté est sensiblement différente selon que l'on considère la pauvreté absolue ou la pauvreté fixée en valeur réelle. Dans tous les pays, la pauvreté absolue a reculé. Et la baisse a été d'autant plus forte que la croissance économique a été rapide. Ainsi, en Irlande, la pauvreté absolue a diminué plus de 80 % (...)

Une analyse plus détaillée des chiffres permet d'établir une évolution identique à propos de la proportion d'enfants et de retraités pauvres : celle-ci a augmenté en termes relatifs sur la période considérée, mais a chuté en termes absolus, tout particulièrement la pauvreté des personnes âgées (à l'exception du Royaume-Uni). La baisse rapide et considérable de la pauvreté absolue des personnes âgées, constatée dans tous les pays ayant bénéficié d'une forte croissance économique, notamment en Irlande, est le signe d'améliorations apportées au système social et en particulier au système des retraites. Celles-ci ont pu être financées par la hausse rapide des revenus des actifs plus jeunes (Nolan et Smeeding, 2005). (...) Notons que les tendances que nous soulignons ici sont sensiblement différentes de l'évolution des degrés d'inégalités. Dans plusieurs pays à faibles inégalités, une partie importante de l'augmentation de celles-ci sur la période a pris la forme d'une hausse des revenus les plus élevés, ce qui a finalement peu d'effet sur le revenu médian, et sur le taux de pauvreté relative. Par conséquent, dans la plupart des pays riches, la pauvreté relative a moins augmenté au cours de la période étudiée que le degré d'inégalité au sein de la population (Förster et Vleminckx, 2004).

(2) Ces taux de pauvreté sont fondés sur des niveaux de revenu. Des taux de pauvreté fondés sur la consommation ou la richesse pourraient conduire à des conclusions différentes (Johnson, Smeeding et Torrey, 2005).

(3) Cet article ne porte pas sur le niveau de bien-être des populations pauvres, pas plus que sur la relative difficulté à entrer, ou à sortir de la pauvreté. Cette dernière question ne pourrait être traitée qu'à l'aide de données microéconomiques longitudinales, alors que nous ne procédons dans cet article qu'à l'étude de données en coupe instantanée. Néanmoins, de nombreuses études récentes consacrées à cette question suggèrent que la fréquence d'entrée et de sortie de la pauvreté est plus faible aux États-Unis que dans la plupart des autres pays développés (Bradbury, Jenkins et Micklewright, 2001 ; Goodin, Headey, Muffles et Dinven, 1999).

► L'efficacité de la fiscalité et des transferts pour lutter contre la pauvreté

Dans chaque pays, les transferts publics, nets d'impôts, réduisent la pauvreté relative. (...) Il est frappant de noter que le taux de pauvreté relative américain, mesuré avant impôts et transferts, se situe en dessous de la moyenne des pays étudiés, bien que les États-Unis sont en tête du classement lorsqu'on mesure le taux de pauvreté après impôts et transferts.

Compte tenu de cet écart, il n'est pas surprenant de constater que de tous les pays de l'échantillon les États-Unis est celui qui consacre la part la plus faible de son budget aux programmes de transferts sociaux en faveur des plus pauvres. En 2000, les États-Unis ont ainsi dépensé moins de 3 % de leur PIB en transferts monétaires ou quasi-monétaires en faveur des actifs pauvres (les principaux bénéficiaires de ces transferts étant les familles avec enfants et les handicapés). Ces transferts sont en proportion deux fois plus élevés (en pourcentage du PIB) au Canada, en Irlande, ou au Royaume-Uni ; trois fois plus élevés en Autriche, en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Belgique, quatre fois plus élevés en Finlande ou en Suède. Ces différences sont structurelles et durables ; elles ne dépendent pas du cycle économique (Osberg, Smeeding et Schwabish, 2004). Compte tenu de la faiblesse des dépenses monétaires consacrées par les États-Unis à la lutte contre la pauvreté, des calculs fondés sur la pauvreté absolue permettraient de parvenir à des résultats similaires.

Dans chaque pays, les transferts publics, nets d'impôts, réduisent la pauvreté relative.

Nous avons classé les politiques de lutte contre la pauvreté en deux catégories, avec la sécurité sociale et les impôts d'une part et les transferts sociaux d'autre part ; notre analyse ignore les modifications de comportement induites par l'existence des différents programmes de lutte contre la pauvreté qui pourraient affecter la détermination des revenus d'activité sur le marché. La première catégorie de politiques publiques inclut les prestations sociales universelles telles que les allocations familiales, les crédits d'impôts offerts aux familles avec enfants, mais pas les prestations et transferts soumis à conditions de ressources ; la seconde comprend toutes les mesures visant une catégorie particulière de ménages, définie selon les conditions de ressources et/ou de conditions de vie. De nombreux pays mettent en œuvre des politiques entrant dans les deux catégories. L'effort de lutte contre la pauvreté des États-Unis est le plus faible de tous les pays de notre échantillon. Il permet de réduire la pauvreté relative induite par la répartition inégale des revenus d'activités de 28 %, alors que la réduction moyenne pour les pays étudiés est de 61 %. Il en est de même pour l'Irlande et le Canada. La plupart des autres pays de l'échantillon parviennent à réduire le taux de pauvreté d'au moins 50 % grâce au système de sécurité sociale, voire de 62 à 75 % en Autriche, en Belgique et en Allemagne. Les transferts sociaux ont, de leur côté, des effets importants et très visibles en Finlande (réduction de la pauvreté de 34 %) et au Royaume-Uni (réduction

de la pauvreté de 33 %). Les effets sont plus faibles (réduction de la pauvreté de 10 % au maximum) pour les pays qui disposent déjà d'une sécurité sociale efficace, comme l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique, les Pays Bas ou le Canada. Ainsi, davantage de dépenses publiques pour lutter contre la pauvreté (comme dans les pays d'Europe du Nord) et un ciblage plus précis des bénéficiaires des transferts sociaux (comme au Canada, en Suède, ou en Finlande) permettent de réduire efficacement le taux de pauvreté (voir également Kenworthy, 2004 ou Kim, 2000).

► Travailleurs pauvres et pauvreté infantile

Le taux de pauvreté moyen peut être décomposé suivant différents critères comme le sexe, l'âge, le statut (salarié, retraité...), l'appartenance ethnique, etc. Ainsi, les politiques de lutte contre la pauvreté des retraités ont, dans la plupart des pays développés, connu un grand succès au cours des quarante dernières années. Aujourd'hui, la pauvreté au sein des jeunes retraités n'est plus un problème. Il demeure, en revanche, pour certaines catégories de retraités plus âgés et en particulier les femmes. Trois quarts des personnes âgées de plus de 75 ans vivant en dessous du seuil de pauvreté sont des femmes, et ce, quel que soit le pays considéré parmi notre échantillon. Et presque 60 % de tous les pauvres âgés de 75 ans ou plus sont des femmes seules. Aux États-Unis, les programmes de transferts sociaux en faveur des pauvres, tout particulièrement les tickets d'alimentation et les aides versées au titre du complément de retraite de la sécurité sociale (4), n'ont quasiment aucun effet sur le taux de pauvreté des retraités, car les

plafonds de transferts sociaux les concernant sont trop faibles (Smeeding et Sandstrom 2005).

La suite de notre analyse concerne un type de pauvreté que connaissent bien les États-Unis, à la différence des autres pays développés : la pauvreté frappant les familles avec enfants. Aux États-Unis, sur les 14,3 millions de familles avec enfants, en situation de pauvreté et dans lesquelles au moins un des membres travaille, moins de deux millions bénéficient d'aides publiques.

(...) En moyenne, le taux de pauvreté pour les familles monoparentales est plus de trois fois plus élevé que celui des familles comptant deux adultes, que l'on mesure la pauvreté à l'aide des revenus d'activité ou des revenus monétaires disponibles. La sécurité sociale et les transferts sociaux réduisent le taux de pauvreté des familles monoparentales de 23 %, et d'un peu moins pour les ménages comptant deux adultes. Au niveau international, la variance autour de ces chiffres est très forte. Le taux de pauvreté des familles monoparentales, mesuré à partir des revenus d'activité, est ainsi supérieur à 38 % dans

(4) Supplemental Security Income (SSI).

tous les pays (à l'exception de l'Italie). Après prise en compte des revenus de transfert, seuls trois pays parviennent à faire chuter ce taux, mesuré à partir du revenu monétaire disponible, à 18 % ou moins. Pour six des pays étudiés, au moins 30 % des enfants vivant dans des familles monoparentales sont pauvres, après prise en compte des impôts et des transferts. Si l'on s'intéresse à l'efficacité des programmes de lutte contre la pauvreté, la situation des États-Unis paraît singulière vis-à-vis des autres pays. Dans ce pays, le taux de pauvreté des familles monoparentales, calculé à partir des revenus d'activité, se situe légèrement au-dessous de la moyenne internationale (46 %). S'il est mesuré après impôts et transferts, ce taux classe les États-Unis en seconde position avec 41,4 %. L'influence des impôts et celle des transferts sociaux se compensent ainsi pour les familles monoparentales, ce qui se traduit par une augmentation du taux de pauvreté de 2,1 points de pourcentage. Ces familles, dont le revenu d'activité est en dessous du seuil de pauvreté, paient en effet plus d'impôts et de cotisations sociales que dans d'autres pays (même après reversement du crédit d'impôt, EITC). Les prélèvements sont principalement constitués de cotisations salariales finançant la sécurité sociale et le système d'assurance maladie pour les personnes âgées (système Medicare). Bien que nous considérions ces prélèvements comme une réduction du revenu courant des ménages, il convient de souligner que ces prélèvements, du fait des transferts en faveur des personnes âgées et des malades qu'ils permettent, sont susceptibles de contribuer à une réduction globale de la pauvreté. Même en prenant en compte les transferts sociaux dont bénéficient certaines familles, par exemple le système de crédit d'impôt remboursable aux États-Unis (EITC), il n'en demeure pas moins que les programmes de lutte contre la pauvreté aux États-Unis obtiennent des résultats moyens, puisque le taux de pauvreté des familles monoparentales n'est réduit que de 10 %, alors que la réduction moyenne est de 46 % pour les autres pays.

La situation pour les familles comptant deux actifs (les deux parents dans la quasi-totalité des cas) est assez semblable à la situation précédente, sans pour autant être parfaitement identique. La principale différence réside dans le fait que la plupart des familles composées de deux actifs parviennent à bénéficier de revenus suffisants pour dépasser le seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté de cette catégorie est donc nettement inférieur au taux de pauvreté des familles monoparentales. Mais les situations restent identiques dans le sens où le système américain d'impôts et de transferts ne parvient à réduire le taux de pauvreté que d'un demi-point de pourcentage (de 13,7 à 13,2 %). En fait, la plupart des familles comptant deux actifs paient plus d'impôts qu'elles ne reçoivent d'allocations familiales ou d'allocations chômage, même si elles ne bénéficient que de revenus faibles. Le système fiscal américain a donc pour

effet d'augmenter le nombre d'enfants vivant en dessous du seuil de pauvreté de 10,9 %. Cependant, les effets conjugués de l'EITC, des tickets d'alimentation, des programmes d'aide aux familles nécessiteuses (TANF, *Temporary Assistance for Needy Families*) et de divers autres programmes spécifiques d'aide parviennent à contrebalancer l'influence initiale du système fiscal et permet de réduire le taux de pauvreté des enfants vivant dans des familles composées de deux adultes de 3,6 %. Les systèmes de transferts sociaux dans tous les autres pays (à l'exception du Royaume-Uni) permettent des réductions plus fortes de ce taux de pauvreté, puisque la réduction moyenne atteint 27 %. Au total, les impôts et les transferts sociaux permettent de réduire en moyenne la pauvreté des familles composées de deux parents et d'enfants de 44 %.

Les efforts des gouvernements en termes de lutte contre la pauvreté influent directement sur les taux de pauvreté. Conséquence logique d'une faible dépense publique pour lutter contre la pauvreté (5), le taux de pauvreté est très élevé aux États-Unis.

► Rémunération des emplois peu qualifiés et sortie de la pauvreté

Deux possibilités s'offrent aux familles pauvres pour sortir de leur situation et franchir le seuil de pauvreté. La première solution réside dans l'augmentation du nombre d'heures travaillées, la seconde dans l'amélioration de la rémunération du travail. On constate qu'aux États-Unis les familles à faibles revenus travaillent aujourd'hui pendant sensiblement plus de temps (mesuré en nombre d'heures) que des familles comparables d'autres pays. Pourtant, du fait de leur faible qualification et d'une répartition très inégale des revenus,

la plupart de ces familles ne parviennent pas à sortir de la pauvreté. Leurs enfants ont donc une probabilité très forte de grandir dans la pauvreté. (...)

Dans presque tous les cas, les travailleurs pauvres américains travaillent plus longtemps que ceux des autres pays (Alesina, Glaeser et Sacerdote 2005). Les actifs des familles monoparentales américains effectuent en moyenne 1 000 heures par an de travail, presque le double des actifs des familles monoparentales des autres pays. Lorsque la famille compte deux adultes actifs, le chef de famille travaille presque toujours à temps plein (environ 1 600 heures par an), presque aussi souvent que le chef de famille autrichien, mais nettement plus que les chefs de famille de tous les autres pays.

Lorsqu'on s'intéresse à l'influence du niveau d'éducation des actifs sur le taux de pauvreté, il convient de distinguer les ménages selon le niveau d'éducation que le chef de famille a

Les efforts des gouvernements en termes de lutte contre la pauvreté influent directement sur les taux de pauvreté

(5) À l'exception des transferts en faveur des personnes âgées.

atteint. Ainsi, pour les États-Unis, on considère que le niveau d'éducation est faible lorsque le chef de famille n'a pas atteint l'équivalent du baccalauréat. Les enfants vivant dans de telles familles sont comparés aux enfants vivant dans des familles disposant d'un capital culturel plus élevé (6). Dans tous les pays, les taux de pauvreté infantiles, qu'ils soient mesurés à partir des revenus d'activité ou des revenus disponibles, sont au moins deux fois plus élevés lorsque les parents ont un niveau d'éducation faible que dans les autres cas. Environ 16 % de l'ensemble des parents américains n'ont pas achevé leurs études secondaires, et le taux de pauvreté de leurs enfants dépasse 50 %, même si l'on retient le revenu disponible après impôts et transferts (tout en rappelant que ces mécanismes ont peu d'effet sur le taux de pauvreté aux États-Unis). Dans les autres pays, les enfants de parents à faible niveau d'éducation ont également une probabilité plus forte de vivre en dessous du seuil de pauvreté, mais le lien entre niveau d'éducation des parents et la pauvreté infantile est moins fort. Une fois encore, les programmes de transferts sociaux américains sont moins ambitieux que les programmes comparables des autres pays.

Une partie importante des disparités constatées au niveau international entre les taux de pauvreté des actifs ne s'explique pas par des différences de temps de travail, mais par des différences de rémunération du travail. Les États-Unis ayant le nombre le plus élevé de travailleurs occupant des emplois peu rémunérés, le pays affiche également le plus fort taux de pauvreté, même pour des adultes travaillant au moins à mi-temps (Smeeding, Rainwater et Burtless, 2001). De manière symétrique, les pays offrant peu d'emplois mal rémunérés ont également des taux de pauvreté plus faibles. Il est évident que la faiblesse des aides en faveur des familles pauvres ne laisse aux familles américaines que le travail comme source de revenus, et ce malgré la faiblesse des rémunérations offertes pour les emplois les moins qualifiés. Il conviendrait donc de mener une analyse précise, reposant sur du contre-factuel, pour mesurer l'influence de l'absence d'un système social développé aux États-Unis. Faute de cette analyse, il est difficile de savoir quelle serait la situation des familles à faibles revenus aux États-Unis si des choix différents avaient été faits en termes de politiques de lutte contre la pauvreté.

Le lien entre dépenses publiques et réduction de la pauvreté est complexe

Mener une étude comparative à propos des taux de pauvreté fait apparaître que le taux de pauvreté aux États-Unis est très élevé par rapport à celui des autres pays développés. Les taux de pauvreté infantiles et des retraités sont particulièrement élevés, surtout lorsqu'on s'intéresse à la pauvreté mesurée de manière relative. Dans la plupart des pays riches, le taux de pauvreté infantile relative est de 10 % au maximum, alors que ce taux dépasse les 20 % aux États-Unis. Le plus frappant en ce qui concerne la pauvreté aux États-Unis, tout particulièrement celle des familles monoparentales, est que les pauvres travaillent plus longtemps qu'ailleurs et qu'ils reçoivent dans le même temps moins de revenus de transfert que dans les autres pays.

Même si certains reconnaissent que les États-Unis souffrent d'une pauvreté plus fréquente que dans d'autres pays industrialisés, la plupart des politiciens américains avancent

l'argument selon lequel l'existence d'inégalités joue un rôle crucial pour inciter les individus à améliorer leurs conditions de vie grâce à l'épargne, au travail et l'investissement dans l'éducation. Sur le long terme, cet argument fonctionne, puisque les individus à faibles revenus pourraient potentiellement bénéficier de revenus plus élevés en valeur absolue dans une société inégalitaire que dans une société dans laquelle les inégalités sont combattues (Welch, 1999). Au cours de ces dernières années, les sociétés assez

Une partie importante des disparités constatées au niveau international entre les taux de pauvreté des actifs ne s'explique pas par des différences de temps de travail

inégalitaires que sont le Royaume-Uni et plus encore les États-Unis ont connu une phase de croissance économique plus forte et plus durable que la plupart des sociétés plus égalitaires. La croissance de l'emploi (même depuis 2001) a été relativement plus rapide, le chômage a baissé plus fortement, le PIB a cru plus vite dans les sociétés inégalitaires que dans les pays dans lesquels les politiques économiques et le consensus politique ont contribué à conserver un faible niveau d'inégalités.

Le lien empirique entre faiblesse des dépenses publiques aux États-Unis et au Royaume-Uni et accélération de la croissance économique n'est toutefois pas établi (voir par exemple Arjona, Ladaïqué et Pearson, 2001 ; Burtless et Jencks, 2003 ; Lindert, 2004). D'ailleurs, alors que les revenus réels des familles avec enfants augmentaient sur la fin des années 1990 (Blank et Schoeni, 2003), les principaux bénéficiaires de la croissance ont été les ménages les plus riches. En 2000, les États-Unis et le Royaume-Uni étaient les deux pays de notre échantillon qui affichaient le taux de pauvreté infantile le plus élevé et ce, malgré une baisse de ce taux depuis 1995 rendue possible grâce à une croissance soutenue des salaires et un marché du travail tendu dans les deux pays.

(6) Le niveau d'éducation peut être faible (inférieur au niveau baccalauréat), moyen (niveau baccalauréat) ou élevé (diplôme de l'enseignement supérieur), suivant la classification US et celle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les principes de codage des données en fonction des diplômes détenus par le chef de famille sont disponibles à l'adresse : <http://www.ilsproject.org/dataaccess/educlevel/educdefcountry.htm>. Les variables d'éducation pour le Royaume-Uni ne rentrent pas dans ce schéma, le pays est donc écarté de notre analyse.

Cependant, le Royaume-Uni a œuvré, depuis 1999, en faveur de la réduction de la pauvreté infantile. (...) Le pays a dépensé, cette année-là, 0,9 point de PIB supplémentaire pour aider les familles pauvres avec enfants (Hills, 2003). Un effort budgétaire comparable, aux États-Unis, aurait permis d'allouer à ces familles 100 milliards de dollars supplémentaires, soit plus que la somme des dépenses engagées au titre des programmes de tickets alimentaires, de crédit d'impôts remboursables (ETC) et de TANF (*Temporary Assistance for Needy Families*). Cette politique a permis, au Royaume-Uni, de réduire le taux de pauvreté infantile (11 % en 2003-2004). Sur la même période, le taux a augmenté pour atteindre 18 % aux États-Unis. Il semble donc peu vraisemblable que le marché du travail produise, de par lui-même, une réduction notable de la pauvreté aux États-Unis pour les familles avec enfants. Les familles monoparentales et les familles à faible niveau d'éducation auront donc des difficultés à sortir de la pauvreté par leur travail, même si le nombre d'heures travaillées est conséquent.

Il est évident que le lien entre dépenses publiques et réduction de la pauvreté est complexe. Il n'existe à notre

connaissance aucun programme ou aucune politique qui ait fonctionné de manière parfaite dans tous les pays. La sécurité sociale, les transferts publics universels, comme le versement d'allocations familiales, et les mécanismes de transferts ciblés en faveur de certaines catégories sociales sont, dans tous les pays, combinés. À ces programmes déjà complexes, il convient d'ajouter l'existence d'un salaire minimum, de programmes de formation et de qualification pour les adultes, d'avantages sociaux liés au travail (garde d'enfants, congé parental...) ou autres pour mesurer l'ampleur et l'efficacité d'une politique de lutte contre les inégalités. Si les États-Unis souhaitent réduire sensiblement le nombre de familles vivant sous le seuil de pauvreté, les politiques devront à l'avenir nécessairement améliorer la façon dont ces différents leviers d'action sont combinés pour conserver les incitations à travailler tout en augmentant les transferts ciblés vers certaines catégories sociales (Ellwood 2000 ; Danziger Heflin, Corcoran, Oltmans et Wang, 2002). Il y a déjà des éléments qui prouvent que ce type de politiques améliore sensiblement la situation des enfants (Clark-Kauffman, Duncan, et Morris, 2003). ●

Annexe 6 :

Le revenu de solidarité active, un outil de lutte contre la pauvreté ?

le 27 août 2008

Le revenu de solidarité active va être mis en place en 2009. Il va améliorer le niveau de vie des travailleurs démunis, mais il constitue aussi une subvention aux emplois mal rémunérés. L'analyse de Pascale Delhayé, de l'Observatoire des inégalités.

Qu'est-ce que le Revenu de solidarité active ?

Le Revenu de solidarité active (RSA) est un complément de revenu destiné aux personnes démunies qui occupent ou reprennent un emploi. Il permet de combiner les revenus du travail et les revenus de la protection sociale. Il répond à deux objectifs : améliorer les revenus des travailleurs pauvres et inciter les bénéficiaires de minima sociaux à reprendre un emploi. Il repose sur la thèse que certains titulaires de minima sociaux ne chercheraient pas d'emploi ou n'occuperaient pas les emplois qu'on leur propose, parce que les allocations sont trop élevées par rapport aux salaires proposés. Pour un allocataire, reprendre un travail, même quelques heures, ne doit pas être synonyme de baisse de revenus. Le RSA permettra d'atteindre un revenu garanti tenant compte des revenus professionnels et des charges de famille.

L'objectif poursuivi est d'assurer un niveau de ressources supérieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du revenu médian soit 817 € pour une personne seule. Le RSA doit notamment améliorer la situation des travailleurs pauvres (chômeurs indemnisés ou non, travailleurs indépendants, salariés à temps partiel ou complet) et simplifier le système d'aides sociales.

La mise en oeuvre

Le RSA sera mis en place en deux temps : tout d'abord, une expérimentation a déjà débuté dans 34 départements volontaires, sur une population ou un territoire limité avec des règles propres au département, puis, normalement après évaluation du dispositif, une généralisation, prévue pour 2009. L'expérimentation ne s'applique qu'aux allocataires du RMI ou de l'allocation de parent isolé (API) reprenant un travail, ou une formation professionnelle rémunérée, ou augmentant leur nombre d'heures travaillées. Environ 90 000 personnes seraient potentiellement concernées, mais seules 20 % bénéficieraient réellement du RSA, soit environ 18 000 personnes.

Le coût de l'expérimentation pour l'Etat est estimé à 25 millions d'euros pour la première année. Le dispositif généralisé aurait un coût estimé de 3 milliards d'euros par an. Cependant, le gouvernement a annoncé qu'il ne pouvait y consacrer que 1 à 1,5 milliards d'euros en 2009. Le complément devrait provenir d'une taxation des revenus financiers à la hauteur de 1,1 %.

Peut-il inciter les pauvres sans emploi à travailler ?

Le RSA cherche à inciter à la reprise du travail. Mais concrètement, combien de personnes sont ainsi découragées de reprendre un emploi ? Il n'existe pas d'étude spécifique permettant de connaître précisément l'ampleur de cette "désincitation". Une étude du ministère des affaires sociales sur les minima sociaux et l'accès à l'emploi d'avril 2007 donne quelques pistes : environ 20 % des bénéficiaires du RMI se déclarent inactifs, et parmi ceux-là, seulement 1 % déclarent ne pas rechercher d'emploi car ce n'est pas financièrement intéressant.

Par ailleurs, à l'occasion du Grenelle de l'insertion, une enquête a été réalisée auprès des bénéficiaires du RMI, sur leur rapport à la citoyenneté et à l'emploi. Si 86 % des personnes interrogées estiment que le RSA encouragerait les bénéficiaires à reprendre un emploi, ils ne sont que 9 % à penser que "garantir que le travail paye par rapport à l'inactivité" soit une piste de travail prioritaire. De surcroît, parmi les 72 % de personnes interrogées qui sont sans emploi, 27 % citent comme frein au retour à l'emploi le fait que les emplois qui leur sont proposés ne leur conviennent pas. Et parmi ceux-ci, seuls 38 % citent le manque d'intérêt financier comme motif. Ce qui, ramené à l'échantillon total des rmistes interrogés, permettrait d'estimer à 7 % la proportion de rmistes "désincités". On est bien loin d'un cas général.

Avant le niveau de rémunération, c'est la rareté des offres d'emploi qui pose problème, particulièrement dans les régions où il y a beaucoup d'allocataires, qui sont aussi les régions les plus frappées par le chômage. Bien souvent, les allocataires sont freinés par leur manque de formation, mais aussi par des difficultés de transport, qui les empêchent d'avoir une mobilité suffisante pour répondre à certaines offres.

Quels sont les atouts du RSA ?

Ce dispositif a le mérite de s'attaquer à un dysfonctionnement manifeste du système d'aide sociale actuel, qui par les effets de seuil, induit qu'une personne reprenant un emploi peut voir son revenu diminuer. De plus le RSA, dans sa phase de généralisation, devrait concerner l'ensemble des travailleurs pauvres, permettant d'apporter un supplément de revenu à tous, qu'ils aient été ou non bénéficiaires d'un minimum social auparavant. Par ailleurs, l'objectif de simplification du système des minima sociaux rendrait le système plus clair pour ses bénéficiaires, notamment en limitant le nombre d'interlocuteurs potentiels.

Quels sont les risques ?

Les salaires en France sont plutôt bas, le salaire moyen est inférieur à celui de l'ensemble de la zone Euro par exemple, selon Eurostat. En complétant ces salaires trop faibles, on encourage les employeurs à offrir de bas niveaux de rémunération, augmentés par la collectivité. Ce risque a été pointé par Valérie Létard, alors sénateur et aujourd'hui secrétaire d'état chargée de la solidarité, dans le rapport d'information n° 334 du 11/05/05 : « Le principal défaut du RSA, réside dans l'encouragement implicite au temps très partiel que ces mesures prodiguent. Le soutien très important apporté par ces dispositifs dès les premières heures d'activité fait en effet craindre des pressions à la baisse sur les salaires et un renforcement du recours par les entreprises à des emplois à temps partiel ou à des emplois temporaires. »

A mettre l'accent sur la désincitation, on laisse croire d'une part que les allocations sont trop élevées, et que c'est le manque de volonté individuelle qui empêche de reprendre un emploi. On individualise un problème qui est avant tout un problème de société. Le risque est donc grand de renforcer la stigmatisation déjà subie par les allocataires de minima sociaux, en leur imputant la responsabilité de ne pas travailler.

Les questions de fond restent posées

Le RSA devrait améliorer la situation des travailleurs les plus démunis, mais il consiste à prendre acte de la dégradation des conditions d'emplois. Il incite à reprendre un emploi quel qu'il soit, même sous-payé, même précaire, même à temps très partiel. Cela ne peut en rien améliorer les revenus salariaux, ni les politiques d'embauche des entreprises. De plus, la question de l'adéquation d'un emploi à une personne ne se limite pas à la seule question du revenu : les horaires, les contraintes de distance, la pénibilité des travaux, ou la formation, sont aussi des critères d'importance dans le choix d'un emploi. Au-delà même de l'emploi, ce sont

toutes les autres conditions de la reprise d'emploi qui sont négligées : la question des transports, de la santé, de la garde des enfants...

La commission Hirsch, qui en 2005 a présenté le projet de RSA, pointait déjà la précarité des emplois comme principale cause de la pauvreté laborieuse. Mais le RSA n'aura pas d'effet réducteur de cette précarité. Cette commission insistait aussi sur la nécessité de ne pas mettre l'accent sur les travailleurs au détriment des autres populations pauvres. Par définition, le RSA ne concerne pas les personnes qui ne se portent pas sur le marché du travail, comme les personnes âgées, ou les adultes qui ne peuvent pas travailler.

Reste à savoir ce que deviendront les mesures concrètes destinées à aider au retour à l'emploi, hors éléments financiers. En parallèle du RSA, le haut-commissaire aux solidarités actives a initié un "Grenelle de l'insertion" qui s'est achevé fin mai 2008. Transport, santé, garde des enfants : autant de questions peut-être plus importantes même que la seule incitation monétaire.

